



# PROCES VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le 27 octobre, à 18 heures 45, le conseil municipal de Cramoisy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel DARSONVILLE, Maire**, suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 21 octobre 2010.

Étaient présents : **Loïc LE BARS, Jean-Claude REMY, Jessica BOCQUET, Patrick DELESTREES, Joël JOUAN, Jean-François LAPORTE, Jasmine LE BARS, Angélique LOPES, Maxime THOUVENOT, Joël TUQUET**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

**Denis FOURNIER à Jean-Michel DARSONVILLE**

Absents excusés : **Alain Manssard, Bénédicte Sorel**

Absent : **Annie DREUX,**

**Monsieur Jean-François LAPORTE** a été élu secrétaire

**Madame Christelle TERRE** Secrétaire auxiliaire

Appel nominal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 45.

Le compte- rendu de la réunion du 15 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

## I - La taxe foncière

Vu le code général des impôts:

Monsieur Jean-Michel DARSONVILLE, Maire, expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à l'usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992.

Monsieur le Maire explique que depuis la délibération du 19 mai 1992, les propriétaires bénéficiant d'un prêt aidé par l'état sont exonérés de la taxe foncière pendant deux années. Monsieur le Maire précise que cette option a engendré une perte considérable sur les recettes de la commune en 2010. Vu l'article 1383 du code général des impôts,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par 6 voix pour (Mrs Darsonville, Thouvenot, Fournier, Le Bars, Jouan, Rémy), 1 voix contre (M Tuquet), et 5 abstentions (Mmes Le Bars, Lopes, Bocquet, Mrs Delestrées, Laporte) :**

- ✚ De supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à l'usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992.
- ✚ De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Monsieur Le Bars explique qu'il a fait une étude sur la taxe d'habitation, dont la lecture est faite en séance :

| somme payée par les Cramoisien | pourcentage de la population |
|--------------------------------|------------------------------|
| 0 €                            | 9,50%                        |
| de 1 € à 100 €                 | 4,70%                        |
| de 100 € à 200 €               | 9,20%                        |
| de 200 € à 300 €               | 14,60%                       |
| de 300 e à 400 €               | 19,70%                       |
| de 400 € à 500 €               | 15,20%                       |
| de 500 € à 600 €               | 11,40%                       |
| de 600 € à 700 €               | 8,20%                        |
| de 700 € à 800 €               | 4,10%                        |
| de 800 € à 900 €               | 1,50%                        |
| de 900 € à 1000 €              | 0,60%                        |
| de 1000 e à 1100 €             | 0,30%                        |
| de 1200 à 1300 €               | 0,30%                        |

Il précise que près de 10% de la population ne paient pas de taxe d'habitation.

## II - Vente de véhicule

Vu le code général des collectivités territoriales;

Monsieur Jean-Michel DARSONVILLE, Maire, soumet au membre du conseil municipal le rapport suivant:

Suite à la dissolution du centre de premières interventions de Cramoisy, la commune n'ayant plus l'utilité du matériel, il est devenu nécessaire de vendre le véhicule communal FORD immatriculé 7387 SR 60, acheté en 1983;

Afin de céder ce véhicule au meilleur prix, plusieurs acheteurs potentiels ont été consultés.

Monsieur Jean-Luc COTTIN demeurant 7 avenue des Courtilles à Gouvieux (60) a fait une offre à 500 €.

Je vous propose de vendre ce véhicule au prix de 500 € à Monsieur Jean-Luc COTTIN;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ✚ De vendre à l'amiable à Monsieur Jean-Luc COTTIN le véhicule communal FORD immatriculé 7387 SR 60 à Monsieur Jean-Luc COTTIN, demeurant 7 avenue des Courtilles à Gouvieux (60), pour la somme de 500 €.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce bien.

Monsieur Delestrées précise que le camion est en mauvais état et que s'il n'est pas vendu cette année il finira à la casse.

## III- Changement de logiciel

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le logiciel Horizon on line (comptabilité, paie, urbanisme, élection, gestion de l'état civil, cimetière et cadastre). Horizon on line est une évolution du logiciel utilisé actuellement par les secrétaires.

Le logiciel que nous possédons actuellement n'est pas assez complet.

Le devis concernant ce nouveau logiciel s'élève à 6070 € TTC.

Monsieur le Maire précise que cet achat peut se faire sur deux budgets et propose donc aux membres du conseil municipal de régler la première partie sur le budget 2010 au compte 2183 et la deuxième sur le budget 2011 au compte 2183.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ✚ D'acheter le logiciel horizon on line
- ✚ De payer cet achat sur 2 budgets au compte 2183

## IV- Questions diverses

### Courriel de Madame Sylvie Donet

Monsieur le Maire lit un courriel de Madame Sylvie Donet, présidente du CLT concernant la location de la salle des fêtes les 18 et 19 juin prochain afin d'organiser un mini festival de country à Cramoisy. Monsieur le Maire précise que le CLT à l'intention de faire venir deux groupes, trois ou quatre commerçants, des voitures américaines, des Harleys d'installer un chapiteau sur le parking de la salle des fêtes, Des animations pour les enfants.

Les membres du conseil municipal ne voient pas d'objection à ce projet, bien au contraire toutes les animations sont très bonnes pour le village.

Madame Le Bars précise qu'il faut que la date soit sûre et qu'en cas d'annulation il n'y aura pas de remboursement car c'est une période très propice aux locations (mariages, communions, baptêmes...)

### Courrier de Monsieur Ivanovsky

Monsieur le Maire lit un courrier transmis par Monsieur Ivanovsky concernant une acquisition de parcelle. Monsieur Ivanovsky souhaite savoir si la commune est intéressée par l'acquisition de la parcelle ER3 située sur la parcelle cadastrée AC73.

Monsieur le Maire précise que cette parcelle est d'une largeur de 8 mètres et que Monsieur Ivanovsky vend sa propriété et qu'il essaye de voir le meilleur rapport pour sa vente. Cet emplacement réservé sur le P L U, « plan local d'urbanisme » lui pose souci par rapport aux parcelles à vendre.

Monsieur le Maire précise que la commune a un an pour donner sa réponse.

Monsieur Laporte demande la surface de cette parcelle, Monsieur Ivanovsky lui répond 365 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire va demander à l'inspecteur des domaines de procéder à l'estimation de cette parcelle.

Madame Le Bars demande quel est l'intérêt de l'achat de cette parcelle. Monsieur le Maire lui répond qu'il est prévu sur ce terrain une voirie lourde pour désenclaver la zone artisanale qui se trouve sur l'ancienne usine Adrien Claude.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une commission urbanisme se réunira prochainement.

Monsieur Tuquet demande ce qui intéresse Monsieur Ivanovsky, il répond ça lui importe peu.

### Travaux

Madame Le Bars demande si les travaux 2011 sont prévus. Elle demande que le square sur la place de la République soit aménagé.

La secrétaire répond que des devis ont été demandés pour l'installation d'une aire de jeux pour enfants et que la facture s'élevait à plus de 20 000 €.

Monsieur le Maire répond qu'il faut créer un espace avec des bancs et faire clôturer celui-ci, il serait sans jeux pour l'instant, mais permettrait aux mamans de venir avec leurs enfants en toute sécurité.

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Le Bars lui a envoyé un email concernant un article de journal sur la restauration d'une église et demande si l'on pourrait envisager de réparer le plafond

de notre église.

Monsieur Rémy va faire des demandes de devis.

Monsieur Le Maire dit que ces travaux vont coûter très cher et qu'il faut prévoir un grand échafaudage.

Des subventions pourront être demandées.

Monsieur Jouan demande s'il serait possible de faire une bande de béton dans les allées du cimetière car l'accès est impossible pour les personnes en fauteuil roulant.

Monsieur le Maire propose de faire faire un devis pour mettre de l'enrobé.

### **Fête à l'andouille**

Madame Lopes demande si Monsieur le Maire a reçu Monsieur Ferchaud de la société SESON.

Monsieur le Maire répond que 54 courriers ont été envoyés, il y a eu pour le moment deux réponses positives et deux réponses négatives.

Monsieur le Maire et Monsieur Le Bars ont reçu Monsieur Gontier, charcutier à Sacy le grand et Monsieur Ferchaud et son cuisinier cette semaine, Monsieur Ferchaud propose de travailler sur la labellisation de l'andouille de Cramoisy.

### **Trottoirs**

Monsieur Rémy demande si on a eu des nouvelles de la subvention demandée pour les trottoirs du CD 12. Monsieur le Maire répond que le conseil régional ne subventionne pas les travaux de voirie, et le conseil général a demandé un complément de dossier.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 57.

Vu pour être affiché

Cramoisy, le 29 octobre 2010

**Le Maire,**

**Jean-Michel DARSONVILLE**